



COPIE DE RÉSOLUTION
SÉANCE DU 13 JUILLET 2026
VILLE DE NICOLET

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 13 juillet 2026 et à laquelle étaient présents **la mairesse Geneviève Dubois**, et les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Beaudet
Monsieur Denis Jutras
Madame Nadine Labonté

Madame Lisa Claude Pepin-Laforge
Madame France Trudel

Résolution n°185-07-2026

**Programme d'appui à la création de logements
abordables et à la requalification d'immeubles –
Adoption**

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le Conseil municipal a adopté un programme visant à soutenir les organismes sans but lucratif dans l'acquisition d'immeubles destinés au logement abordable, afin de répondre à la crise du logement et de doter la Ville d'un levier concret d'intervention;

CONSIDÉRANT que, après plus d'une année d'application, il a été constaté que certaines dispositions du programme initial limitaient la réalisation de projets répondant aux objectifs de création et d'amélioration de l'offre de logements abordables, notamment en excluant les projets de conversion, de requalification ou d'amélioration d'immeubles déjà détenus par les organismes bénéficiaires;

CONSIDÉRANT qu'une révision complète du programme a été faite afin de recentrer l'intervention municipale sur l'objectif principal de favoriser la création de logements abordables, plutôt que de se limiter à l'acquisition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que le nouveau programme vise à augmenter le nombre de projets admissibles, à soutenir davantage de projets de création ou d'amélioration de logements abordables et à favoriser la requalification du parc immobilier existant;

CONSIDÉRANT l'avis de synthèse du coordonnateur au développement économique et touristique daté du 6 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

ABROGER le *Programme d'appui à l'acquisition d'immeuble multi logements ou d'habitation collective pour les organismes sans but lucratif de la Ville de Nicolet*;

ADOPTER le *Programme d'appui à la création de logements abordables et à la requalification d'immeubles*;

D'AUTORISER la mairesse ou, en son absence, la mairesse suppléante ainsi que la *Directrice générale* ou, en son absence, le *Directeur(-trice) générale(e) par intérim* à signer les protocoles d'entente prévus au programme précité lorsque les demandes auront été autorisées par le biais de l'adoption d'une résolution du conseil;

DE DÉSIGNER le coordonnateur au développement économique et touristique comme personne responsable de la gestion et du suivi du programme précité.

ADOPTÉ À NICOLET
CE 13 JUILLET 2026

CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE
CE 14 JUILLET 2026

Pascale Audray Provencher
Signé avec ConsignO Cloud (14/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



M^e Pascale Audray Provencher
Greffière